



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 février 2019
Français
Original : anglais

États-Unis d'Amérique : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Venezuela, ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Prenant note de la résolution du Conseil permanent de l'Organisation des États américains en date du 10 janvier 2019 (CP/RES. 1117) et de celle de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains en date du 5 juin 2018 (AG/RES. 2929),

Notant qu'il importe d'instaurer les conditions nécessaires à un nouveau processus électoral crédible au Venezuela,

Prenant note de l'autorité constitutionnelle de l'Assemblée nationale démocratiquement élue et *félicitant* l'Assemblée nationale des mesures qu'elle prend pour libérer les prisonniers politiques, poursuivre la lutte contre la corruption et amnistier comme il convient les responsables civils et militaires en appui à l'action qu'elle mène pour rétablir la démocratie et l'état de droit au Venezuela,

Exprimant sa vive préoccupation face à la violence et à la force excessive auxquelles recourent les forces de sécurité vénézuéliennes contre des manifestants pacifiques et non armés, et *exhortant* tous les acteurs à apaiser les tensions et à tout mettre en œuvre pour prévenir les violences et éviter toute escalade,

Se déclarant profondément préoccupé par la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire en République du Venezuela, notamment par les récentes tentatives visant à bloquer l'acheminement de l'aide humanitaire,

S'inquiétant vivement de ce que les actes du régime en place ont provoqué l'effondrement de l'économie et contraint des millions de Vénézuéliens à quitter leur pays en tant que réfugiés ou migrants pour aller chercher nourriture, médicaments de base et perspectives dans d'autres pays de la région,

Conscient que les moyens dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour fournir aux réfugiés et aux migrants vénézuéliens des services humanitaires de base, notamment des aliments, des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et des médicaments de base, sont de plus en plus mis à rude épreuve, et saluant les efforts faits par ces pays à cet égard,

1. *Constate avec une vive préoccupation* que les élections présidentielles du 20 mai 2018 n'ont été ni libres ni régulières ;



2. *Appelle* au lancement d'un processus politique pacifique conduisant à des élections présidentielles libres, régulières et crédibles qui soient surveillées par des observateurs électoraux internationaux, dans le respect de la Constitution du Venezuela ;

3. *Appuie* le rétablissement pacifique de la démocratie et de l'état de droit au Venezuela, *prie* le Secrétaire général d'user de ses bons offices pour aider à assurer la tenue d'élections présidentielles libres, régulières et crédibles, et *encourage* l'adoption ultérieure d'initiatives pacifiques, inclusives et crédibles visant à mettre fin à la crise prolongée que connaît le pays ;

4. *Souligne* qu'il importe d'assurer la sécurité de tous les membres de l'Assemblée nationale et de ceux de l'opposition politique ;

5. *Insiste* sur la nécessité d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation humanitaire au Venezuela et de faciliter l'accès sans entrave de l'aide et sa fourniture à tous ceux qui en ont besoin sur l'ensemble du territoire du Venezuela, conformément aux principes humanitaires ;

6. *Décide* de rester saisi de la question.
